

A NOTER QUE LE FIL MINÉ SERA INCORPORÉ DANS LE RÉGIME DES QUOTAS. CE QUI SIGNIFIE QU'UN PEU PLUS DE 80 0/0 DE LA PRODUCTION D'ACIER EUROPÉEN SERA COUVERT PAR DES QUOTAS OBLIGATOIRES.

VOLET SOCIAL SIDERURGIE :

LE CONSEIL A DÉGAGÉ UNE ORIENTATION LARGEMENT FAVORABLE (EN ATTENDANT L'AVIS DU PARLEMENT) SUR LA PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION AU BUDGET CECA À CHARGE DU BUDGET GÉNÉRAL POUR LE FINANCEMENT DES MESURES SOCIALES DANS LA SIDERURGIE.

2.2 PROGRAMMATION EN FAVEUR DES RÉGIONS MÉDITERRANÉENNES

LA COMMISSION A ADOPTÉ LE 9.6 UN "RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES POSSIBILITÉS D' ACTIONS COMMUNAUTAIRES EN FAVEUR DES RÉGIONS MÉDITERRANÉENNES". CE RAPPORT VA SERVIR DE BASE À LA COMMISSION POUR CONDUIRE LES ENTRETIENS AVEC LES AUTORITÉS DES ÉTATS MEMBRES EN VUE D'ÉLABORER LES PROPOSITIONS CONCRÈTES DE PROGRAMMES INTÉGRÉS QU'ELLE DOIT PRÉSENTER AU CONSEIL AVANT LA FIN DE L'ANNÉE.

LES ACTIONS ENVISAGÉES CONCERNENT PRINCIPALEMENT L'AGRICULTURE, MAIS AUSSI LA PÊCHE, LES PME ET L'ARTISANAT, LE TOURISME, LES ÉNERGIES NOUVELLES, LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT.

2.3 MEMORANDUM DU GOUVERNEMENT GREC

LA COMMISSION, QUI AVAIT DÉJÀ EU UNE PREMIÈRE DISCUSSION D'ORIENTATION LE 19 MAI, A ADOPTÉ UNE COMMUNICATION AU CONSEIL SUR LES SUITES À DONNER AU MEMORANDUM DU GOUVERNEMENT HELLÉNIQUE DU 19.3.82. DANS CE MEMORANDUM, LE GOUVERNEMENT GREC AVAIT DEMANDÉ QU'IL SOIT D'AVANTAGE TENU COMPTE TANT DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE TRÈS DIFFICILE DU PAYS QUE DE SA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET QU'EN CONSÉQUENCE CERTAINES DISPOSITIONS COMMUNAUTAIRES SOIENT AMÉLIORÉES OU RENFORCÉES À SON BÉNÉFICE.

LA COMMISSION A PROCÉDÉ À UN EXAMEN APPROFONDI DE CES DEMANDES ET EST ARRIVÉE À LA CONCLUSION QUE, POUR AUTANT QUE LES EFFORTS REQUIS PUISSENT ÊTRE FAITS DE PART ET D'AUTRE, UNE RÉPONSE VALABLE POURRA ÊTRE DONNÉE À LA PLUS GRANDE PARTIE DE CELLES-CI.

DANS CERTAINS CAS, LES MESURES À PRENDRE RELEVANT DE LA COMMISSION ELLE-MÊME (TRAITEMENT DES DOSSIERS D'AIDES, UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMMUNAUTAIRES).

POUR LA PLUPART DES CAS, LA DÉCISION REVIENT AU CONSEIL. LA COMMISSION, DANS SA COMMUNICATION, LUI FAIT PART DE SON INTENTION DE LUI TRANSMETTRE PROCHAINEMENT LES PROPOSITIONS APPROPRIÉES. ELLE L'INVITE À STATUER EN TOUTE DILIGENCE SUR LES PROPOSITIONS QU'ELLE A DÉJÀ FAITES ET QUI SONT SIGNALÉES DANS LA COMMUNICATION.

2.4 ÉNERGIE

LA COMMISSION A ARRÊTÉ LES GRANDES LIGNES D'UNE PROPOSITION DE RÉGLEMENT VISANT À AUTORISER L'OCTROI D'INCITATION FINANCIÈRE POUR ENCOURAGER DES INVESTISSEMENTS PERMETTANT UNE UTILISATION PLUS RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE : VALORISATION DES REJETS THERMIQUES DANS DES RÉSEAUX DE CHAUFFAGE, CONVERSION AU CHARBON DE CERTAINES INSTALLATIONS AU FUEL, VALORISATION DE CERTAINS DÉCHETS (ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETS INDUSTRIELS). L'APPUI COMMUNAUTAIRE POURRAIT PRENDRE LA FORME DE BONIFICATIONS D'INTÉRÊTS SUR DES PRÊTS ACCORDÉS PAR LA BEI OU PAR LE NIC. L'ADOPTION FINALE DU TEXTE DEVRAIT INTERVENIR DANS LES PROCHAINS JOURS.

LA COMMISSION A ADOPTÉ UNE COMMUNICATION AU CONSEIL SUR LES PROBLEMES DE L'INDUSTRIE DU RAFFINAGE DANS LA COMMUNAUTE. ELLE CONFIRME SON ANALYSE D'OCTOBRE DERNIER ET CONCLUT A LA NECESSITE DE DIMINUER LA CAPACITE COMMUNAUTAIRE DE 200 M.T/AN AU MOINS. LES REDUCTIONS EFFECTUEES EN 1981 ET PREVUES POUR 1982 ET LES ANNEES SUIVANTES ATTEIGNENT 150 M.T/AN MAIS UNE PARTIE DE CETTE DIMINUTION NE REVET QU'UN CARACTERE PROVISOIRE. CES MESURES NE DEVRAIENT ETRE QUE DE PEU D'EFFET SUR L'EMPLOI, SAUF POUR QUELQUES CAS PARTICULIERS.

LE PROCESSUS D'ADAPTATION DE LA STRUCTURE DU RAFFINAGE A LA DEMANDE CHANGEANTE DE PRODUITS EVOLUE DE MANIERE SATISFAISANTE GRACE AUX INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE CONVERSION.

2.5 INFORMATIQUE EUROPEENNE

LA COMMISSION A ADOPTE UNE PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL QUI VISE A PROLONGER JUSQU'A 1986 LE PROGRAMME DE PROMOTION DE L'INFORMATIQUE EUROPEENNE ENGAGE IL Y A TROIS ANS, A EN RENFORCER LES MOYENS ET A EN ETENDRE LA PORTEE. LES NOUVEAUX DOMAINES A COUVRIR VISERONT D'UNE PART A ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DANS L'INDUSTRIE EUROPEENNE DE L'INFORMATIQUE D'UN NOUVEAU LANGAGE DE PROGRAMMATION APPELE A AVOIR UNE DIFFUSION GENERALE, ET D'AUTRE PART A SOUTENIR DES PROJETS PILOTES EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATIONS TRANSNATIONAUX.

3. RELATIONS EXTERIEURES

3.1 AELE

A) REGLES D'ORIGINE (CONSEIL INDUSTRIE 8.6)
LE CONSEIL N'A PU PARVENIR A UN ACCORD SUR LA PROPOSITION DE SIMPLIFICATION ET D'ASSOUPLISSEMENT DES REGLES D'ORIGINE. CETTE QUESTION EST UNE NOUVELLE FOIS REPORTEE A SA PROCHAINE SESSION.

B) COMITES MIXTES AUTRICHE ET UISSE
LES COMITES MIXTES DES ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE CEE-AUTRICHE ET CECA-AUTRICHE, REUNIS LE 7 JUIN 1982 A VIENNE, ONT EXAMINE L'EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX, DE MEME QUE CERTAINES QUESTIONS SPECIFIQUES RELATIVES AU LIBRE-ECHANGE.

LES COMITES MIXTES DES ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE CEE-SUISSE ET CECA-SUISSE SE SONT EGALEMENT REUNIS, LE 10 JUIN 1982 A SARGANS (SUISSE). LES DELEGATIONS SE SONT INFORMEES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LEURS PAYS ET ELLES ONT EVOQUE QUELQUES QUESTIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE D'INTERET POUR L'AUTRE PARTENAIRE.

CES REUNIONS ONT MARQUE LE DIXIEME ANNIVERSAIRE DES ACCORDS AVEC L'AUTRICHE ET LA SUISSE.

C) VISITE M. THORN EN FINLANDE

AU COURS DE SA VISITE DES 10/11 JUIN, LA PREMIERE D'UN PRESIDENT DE LA COMMISSION EN FINLANDE, M. THORN AURA DES ENTRETIENS AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DE NOMBREUX MINISTRES.

3.2 CONSEIL DE L'UNION ECONOMIQUE ARABE

M. FAKHRI KADDORI, SECRETAIRE GENERAL DU CUEA, A RENDU VISITE A LA COMMISSION LE 7 JUIN. A CETTE OCCASION A ETE SIGNE UN ACCORD DE COOPERATION TECHNIQUE (TELEX NR 79)

3.3 SITUATION AU LIBAN

LES DIX ONT ADOPTE LE 9 JUIN A BONN UNE DECLARATION SUR LA SITUATION AU LIBAN.

PAR AILLEURS, LA COMMISSION A PRIS UNE PREMIERE DECISION D'AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS DU LIBAN POUR UN MONTANT DE 200.000 ECUS ATTRIBUE AU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE. ELLE A L'INTENTION DE SAISIR TRES PROCHAINEMENT LE CONSEIL D'UNE DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE.

3.4 VISIT OF MR. BISHARA

MR BISHARA, SECRETARY-GENERAL OF THE GULF COOPERATION COUNCIL, VISITED THE COMMISSION ON 9, 10 JUNE.

THE PRINCIPAL AIM OF THIS VISIT WAS TO GET ACQUAINTED WITH THE AIMS, THE FUNCTIONING AND THE STRUCTURE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES WITH A VIEW TO BENEFITTING FROM COMMUNITY EXPERIENCE.

IT WAS AGREED THAT FURTHER CONTACTS WOULD TAKE PLACE ON A TECHNICAL LEVEL TO IDENTIFY SPECIFIC SUBJECTS ON WHICH CONCRETE COOPERATION COULD BE DEVELOPED, INCLUDING THE DESPATCH OF PERSONNEL FOR TRAINING.

DERNIERE MINUTE : ACIER USA

LE VICE-PRESIDENT DAVIGNON A ANNONCE CE MATIN QUE LES USA AVAIENT DECIDE D'IMPOSER DES DROITS COMPENSATEURS SUR LEURS IMPORTATIONS D'ACIER EUROPEEN (DROITS DIFFERENCIES PAR PRODUITS ET PAR PAYS).

IL A AINSI COMMENTE CETTE DECISION :
'NOT ANY AUTHORITY, BE IT FROM A BIG OR A SMALL COUNTRY HAS NEITHER THE MONOPOLY NOR THE RIGHT TO MAKE A UNILATERAL INTERPRETATION OF THE GATT RULES. THE US CONSIDER THAT SUBSIDIES GRANTED TO EUROPEAN STEEL AND WHICH ARE IN FACT COMPLETELY CONTROLLED BY THE COMMISSION, DEGRESSIVE IN VALUE AND TIME AND CAN ONLY BE GRANTED IF THEY SERVE THE PURPOSE OF RESHAPING INDUSTRY AND BRINGING IT BACK TO PROFITABILITY, THAT THOSE SUBSIDIES ARE NOT IN LINE WITH GATT REGULATIONS. THIS UNILATERAL INTERPRETATION IS UNACCEPTABLE TO US. IT IS A BAD CASE FROM THE COMMERCIAL, LEGAL AND CERTAINLY ALSO POLITICAL POINT OF VIEW. IT HAS BEEN QUITE CLEAR THAT THE HIGHEST LEVEL OF THE AMERICAN ADMINISTRATION HAS NOT RECEIVED THE REAL MEANING OF THIS CASE : THEY HAVE NOT REALISED THAT THIS WAS NOT A SMALL SECTORIAL PROBLEM. IT IS FOR YOU, GENTLEMEN OF THE PRESS, TO JUDGE THIS DECISION IN THE LIGHT OF THE RECENT VERSAILLES SUMMIT. BUT THIS CERTAINLY HAS A PROTECTIONISTIC FLAVOR ABOUT IT. IT HAS APPEARED ALSO THAT THE AMERICAN ADMINISTRATION HAS NOT BEEN ABLE, AND WAS IT WILLING TO, THAT IS THE QUESTION, TO CONTROL ITS INDUSTRY. WE REGRET THAT THE EFFORTS HAVE NOT BROUGHT ABOUT A SOLUTION. IT IS A POLITICAL AND DAMAGING ERROR THAT THE US HAVE NOT MADE THE EFFORT TO PRESS THEIR INDUSTRY. TRADE IS NOT WATER : YOU CANNOT TURN THE TAP OFF AND ON BECAUSE IT SERVES YOUR PURPOSE BETTER. THERE HAS

NEVER BEEN A REAL NEGOCIATION. ALL THROUGH THE EXPLORATORY CON-
VERSATIONS WE HAD WE HAVE GIVEN THE ANSWERS TO THE QUESTIONS PUT
TO US, THUS SHOWING HOW TRANSPARENTLY OUR CODE ON AIDS FOR STEEL
FUNCTIONS. AS CONVERSATIONS WENT, HOWEVER, THE COMMISSION COULD
SENCE THAT AMERICAN INDUSTRY WAS BECOMING MORE AND MORE DEMAN-
DING''.

''WE ARE NOT GOING TO RULE INTERNATIONAL TRADE ON SUCH AN INE-
QUITABLE BASIS. I DON'T LIKE THE TERMINOLOGY OF ''TRADE WAR''
BECAUSE I DON'T KNOW WHAT IT REFERS TO, BUT IT IS CLEAR THAT
WE ARE ENTERING A VERY DIFFICULT PERIOD OF TIME. WE DON'T TALK
IN TERMS OF RETALIATIONS : WE STAY IN THE LOGICS OF THE STEEL
DOSSIER AND WE WILL GO ON TRYING TO BRING ABOUT A SOLUTION. IN
SUCH IMPORTANT MATTERS THERE IS NO ROOM FOR IMPROVISATION. BUT
WE ARE GOING TO EXAMINE, APPLYING THE UNACCEPTABLE UNILATERAL
AMERICAN ATTITUDE, WHAT THIS WOULD MEAN FOR CERTAIN AMERICAN
EXPORTS WHICH BENEFIT FROM SUBSIDIES. THE MATTER HAS, AT OUR
REQUEST, ALREADY BEEN PUT ON THE AGENDA OF THE MINISTERS OF FO-
REIGN AFFAIRS OF THE TEN WHO MEET IN LUXEMBOURG ON 22 JUNE. THE
ABSURD PARADOX IN THIS WHOLE AFFAIR IS THAT IT PUTS IN JEOPARDY
A VERY STRINGENT SYSTEM WE HAVE DESIGNED TO PHASE OUT STEEL AID
IN EUROPE. THIS IS THE TIME JUPITER IN WASHINGTON CHOSE TO UN-
LEASH HIS THUNDERS. THE EEC CLEARLY WANTED AN AGREEMENT. THE
US SIDE HAS KNOWN FROM THE VERY BEGINNING THAT WE COULD NOT
ACCEPT A DEAL INCLUDING TUBES. I MADE A LAST OFFER YESTERDAY,
THURSDAY, TO POSTPONE THE 10 JUNE DEADLINE AND WAIT UNTIL THE
ITC HAS TO RULE ON THE TUBE CASE (21 JUNE 1982). THIS ATTEMPT
HAS ALSO FAILED, IT WAS PERFECTLY HONEST THOUGH, BECAUSE THE
US WOULD ALWAYS HAVE HAD THE POSSIBILITY OF APPLYING ITS DECI-
SION RETROACTIVELY''.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

*
EURCOM WSH

21877 COMEU B
REPLY VIA WUI-DIAL 101